

LETTRE PASTORALE

Mgr L'ARCHEVÊQUE DE PARIS

au clergé et aux fidèles de son diocèse

SUR LES

devoirs des riches et des pauvres

Nos Très Cher Frères,

(SUITE)

Le riche n'a pas encore accompli toute justice en édifiant ses frères par la modestie et le bon exemple; il faut qu'il se sanctifie encore par le bon usage de ses biens, c'est pourquoi la loi chrétienne lui demande la modération dans les jouissances et la libéralité envers ceux qui souffrent.

C'est une erreur funeste, et malheureusement trop commune parmi les riches, de croire que la facilité qu'ils ont de tout s'accorder leur donne le droit de ne se rien refuser. Les règles de la morale chrétienne ne changent pas avec la fortune; il sera toujours impossible de se sauver sans le renoncement évangélique, et il faut bien se persuader que celui qui ne sait pas se priver quelquefois des satisfactions permises, n'aura pas toujours la force de résister à la tentation des plaisirs coupables. N'y a-t-il pas, d'ailleurs, pour celui que sa position sociale donne en spectacle aux autres, une loi d'intérêt et de convenance, qui lui commande d'éviter les excès du luxe et la recherche immodérée du bien-être? Pourrait-il ne pas comprendre qu'un vain et fastueux étalage de magnificence est, aux yeux du pauvre qui le regarde, une insulte à sa misère, une excitation à ses convoitises?

Plus que jamais, N. T. C. F., nous croyons nécessaire de vous rappeler cette loi chrétienne de la modération dans l'usage des biens présents. Après les terribles enseignements qui nous ont été donnés, sous le coup des malheurs de la société et de la patrie, y a-t-il encore place dans nos âmes pour un autre sentiment que celui de l'humilité et de la tristesse, et quel autre genre de parure pourrait mieux convenir à notre situation que les austères vêtements du deuil et de la douleur? Cependant on ne voit pas que l'habitude des dépenses inutiles et exagérées soit notablement réformée; c'est toujours même émulation de luxe entre les diverses conditions, même ardeur pour les distractions mondaines, même recherche de tout ce qui flatte l'orgueil et la sensualité.

Dans une existence ainsi livrée à la dissipation et aux plaisirs, on trouve le temps que réclament les nobles occupations de la charité? D'une fortune jetée à tous les caprices de la fantaisie et de la passion, que peut-il rester pour les saintes largesses de l'aumône? Voilà comment il se fait que la charge des bonnes œuvres pèse presque tout entière sur un petit nombre de chrétiens. Ces chrétiens admirables, qui sont à Paris notre meilleure consolation, non contents de donner ce qu'ils ont, se donnent eux-mêmes; ils se font, par un zèle héroïque, mécontents pour les pauvres, ils s'en vont frapper à la porte des palais, ils sollicitent en faveur de leurs frères souffrants; mais trop souvent, au lieu de l'abondante moisson qu'ils avaient espérée, ils ne rencontrent, sous les dehors de l'opulence, qu'une situation gênée, peut-être déjà compromise, parce que l'esprit de dissipation a passé par là et dévoré ce qui devait être réservé à la charité.

Cependant, peut-on, être véritablement chrétien sans la charité? N'est-elle pas le précepte par excellence et la marque à laquelle Jésus-Christ reconnaît ses disciples? Si donc vous voulez avoir part aux biens éternels, riches du monde, faites vous des amis avec ces autres biens que l'Evangile appelle les trésors de l'iniquité. La fortune n'est pas seulement un trésor d'iniquité si elle est acquise par l'injustice, mais si l'arrive qu'elle soit dépensée pour les œuvres du péché, ou quelle reste inutile et stérile entre les mains qui ne l'ont reçue que pour la répandre. Telle est la doctrine des Pères et des docteurs de l'Eglise. Ils enseignent que le riche n'a pas reçu un droit absolu et sans contrôle sur les biens que Dieu lui a départis. Au point de vue de la justice rigoureuse et de l'ordre public, la loi humaine accorde au possesseur le droit d'user et d'abuser de sa propriété; mais la loi divine de la charité commande de faire la part des pauvres et veut que le chrétien sème sur la terre pour recueillir dans le ciel.

Loin de nous toutes les théories insensées que préchent les faux docteurs de nos jours, pour provoquer contre les riches les

convitises de la misère, en présentant comme une injustice les faveurs de la fortune. Le riche n'est débiteur qu'envers Dieu, et si le pauvre vient réclamer comme une dette le secours dont il a besoin, sa revendication n'a rien de légitime. Le seul et véritable créancier qui a droit contre le riche, c'est Dieu. Dieu lui a tout donné en l'établissant l'économe et le dispensateur des bienfaits de sa providence.

Admirez ici, N. T. C. F., la profondeur et la sagesse de la doctrine évangélique: selon cet enseignement divin, quand le pauvre sollicite votre assistance, il s'adresse à votre libre charité; s'il éleve de plus hautes prétentions, il outre-passerait son droit. Mais, tandis que la voix suppliante de son frère arrive à votre oreille, une sommation de justice est adressée à votre conscience par Dieu caché sous les haillons, qui inscrit vos libéralités ou vos refus sur le livre de sa mémoire ou de ses vengeances. Aussi saint Jean Chrysostome, le grand prédicateur de l'aumône, se demandait-il lequel des deux profite le plus du précepte de la charité, ou du riche qui donne ou du pauvre qui reçoit, l'un y trouvant le soulagement de sa misère présente, l'autre le gage de son salut éternel.

Maintenant, que chacun de vous, N. T. C. F., se mettant en tribunal de sa conscience, rende devant ce tribunal intérieur le compte sévère que Dieu lui demandera à la fin de la vie; jugez-vous et prononcez vous-même la sentence, si vous voulez éviter la condamnation au tribunal suprême. Examinez en toute sincérité quelles sont les aumônes que vous faites, si elles sont proportionnées à votre état de fortune, et si l'on ne serait pas possible de retrancher encore sur ce que vous accordez au luxe, au plaisir, à tout le vain superflu de la vie, afin de soulager plus efficacement les grandes souffrances de l'heure présente. En déplorant les omissions et les négligences du passé, réglez en même temps l'avenir; formez d'avance votre budget en faveur de l'indigence et des bonnes œuvres, et quand le chapitre de la charité aura été arrêté selon les inspirations d'une conscience délicate et généreuse, ne souffrez pas que les sollicitations tyranniques du monde et de la vanité viennent, sous aucun prétexte, empiéter sur ce domaine sacré, qui dès lors appartient à Dieu dans la personne des pauvres.

III

Maintenant, c'est à vous que nous devons adresser la parole, à vous qui êtes les déshérités de la terre, mais qu'on peut à juste titre appeler les favoris du ciel, puisque vous êtes plus près du royaume de Dieu. Vous avez un droit particulier à notre sollicitude. L'Eglise, qui a tant fait pour relever et honorer votre condition, vous doit plus que sa tendresse maternelle, elle vous doit la vérité sur vos devoirs.

La vérité, c'est le bien que le monde n'a jamais su donner aux pauvres. Leur distributeur de l'argent avec éclat et ostentation; souvent il leur refuse les droits réels qui leur appartiennent devant Dieu, et d'autre fois il leur prête des droits imaginaires qu'ils n'ont pas, pour les pousser à la révolte. De ce que l'on aperçoit le plus clairement dans ces bruyants témoignages d'intérêt, c'est l'égoïsme exploitant à son profit la triste condition du pauvre peuple; l'Eglise seule jusqu'ici a su lui offrir avec un amour sincère le pain qui soutient le corps et est autre pain de la doctrine qui nourrit et fortifie les âmes.

La première vérité qu'il conviendrait d'enseigner au pauvre, c'est que sa situation est la conséquence naturelle des conditions au milieu desquelles se meut et se développe la société humaine. Ce serait une grave erreur de dire que la pauvreté est toujours, dans celui qui la subit, le châtiment d'une faute comme il serait tout à fait injuste d'y voir le résultat d'un crime commis contre lui par ses semblables. Nous l'avons déjà dit, l'inégalité qui condamne un si grand nombre d'hommes à un travail pénible, souvent insuffisant, toujours incertain, pour obtenir le pain de chaque jour, à ses causes immédiates dans la diversité des moyens laissés à l'activité et à la liberté de chacun aux prises avec les difficultés de la vie et l'incertitude des événements. Qu'il soit souverainement raisonnable de chercher à atténuer et à adoucir les tristes suites d'un mal inévitable, personne n'oserait le nier; la religion et l'humanité en font un devoir impérieux. Mais vouloir changer radicalement les conditions de l'existence humaine, et pour cela bouleverser les rapports des hommes entre eux, poursuivre par des moyens violents ou par la propagation de dangereuses théories la chimère de l'égalité dans la fortune et d'un bien-être universel égal pour tous, c'est porter une main téméraire et coupable sur l'ordre social lui-même, c'est provoquer des désordres qui précipiteraient le riche et le pauvre dans une ruine commune, c'est tenter, en un mot, d'amener la société à ce que certains philosophes appellent l'état naturel, mais qui ne serait que l'état sauvage, le seul où puisse régner l'égalité absolue dans la misère universelle.

Que si l'on veut remonter à l'origine du mal lui-même, et se rendre compte de l'impossibilité de trouver une organisation sociale qui rende tous les hommes heureux sur cette terre, il faut interroger l'enseignement chrétien. La foi seule peut nous éclairer sur ce profond mystère, comme seule elle a la puissance d'inspirer la résignation et la charité, vertus sublimes que le Christ apporta parmi nous comme le correctif divin et nécessaire de l'imperfection sociale.

Il est une autre vérité bien propre à consoler le pauvre, c'est que la richesse n'a guère la puissance de faire des heureux. Le bonheur est quelque chose d'intime, il est senti au fond de l'âme et ne peut dépendre que de l'ordre moral, auquel il appartient. Tout ce qui est au dehors et vient du dehors n'en saurait offrir que le simulacre et une vaine apparence. Sans doute la privation des biens terrestres soumet à des souffrances, mais il s'en faut que la possession de ces biens soit par elle-même une source de félicité. Nous en prenons à témoin ceux que le succès a élevés jusqu'à l'opulence; qu'ils parlent avec sincérité et qu'ils nous disent si la vie de leur âme est comblée, si les ardentes aspirations qui avaient tant

fatigué leur existence sont entièrement satisfaites, et s'ils ont cessé de poursuivre le fantôme de bonheur qu'ils plaçaient jadis dans les biens dont ils jouissent maintenant.

Le vrai bonheur de l'homme peut se concevoir sous un double aspect et à deux degrés: au premier degré, c'est le bonheur imparfait, fugitif, mêlé de crainte et d'espérance, tel qu'il est possible de l'atteindre sur cette terre, et ce bonheur ne se rencontre que dans la paix et les joies intimes de la conscience. Au degré supérieur, c'est le bonheur souverain, immuable, sans fin, comblant toute l'étendue des désirs; c'est la félicité du ciel. Chercher la satisfaction des besoins infinis de l'âme en dehors de ces grandes pensées de la foi, serait un labeur vain et sans espoir; car les divers événements dont se compose notre existence ne présentent qu'une suite d'accidents qui frappent, saisissent, émeuvent, mais qui n'ont rien de commun avec le bonheur.

Or, à ce double point de vue, nul n'est mieux partagé que l'homme dont les jours s'écoulent dans l'obscurité de la vie ordinaire et commune. Qui peut mieux que lui se procurer, dans les jouissances d'une conscience pure, l'avant-goût de la vraie félicité? Que de dangers il ignore! A combien de pièges il échappe! Que de responsabilité il évite! Et si la foi est vive dans son âme, il doit lui être bien doux de se sentir, à l'égard de Jésus-Christ son Sauveur, dans une conformité de situation dont il est difficile au riche d'approcher. Mais c'est surtout en ce qui touche au bonheur du ciel que la part du pauvre est privilégiée et sa condition digne d'envie. Sa vie toute entière se passe au milieu de toutes sortes d'occasions de mérite. Il possède sur le cœur de son divin Maître les droits les plus certains, quand il l'invoque au nom de ses privations et de ses souffrances. L'espérance chrétienne, qui nous fait jouir par la pensée des biens célestes, cette vertu, si difficile aux riches parce qu'elle suppose le détachement de la terre, devient pour le pauvre sa consolation habituelle et comme le mouvement naturel de son cœur. Il semble que la terre ne lui soit ingrate que pour lui inspirer un plus profond mépris des choses périssables et pour le contraindre à fixer sans cesse son regard sur son immortelle destinée.

Ah! N. T. C. F., qui rendra au monde le spectacle sublime des pauvres volontaires, des disciples de la croix sachant faire de nécessité vertu en embrassant les souffrances de la pauvreté en vue des récompenses à venir? Qui nous donnera de revoir ces temps héroïques, où le fils du riche marchand d'Assise, s'enflammant d'amour pour la pauvreté, la choisissait pour son épouse et lui donnait des milliers de courtisans épris de ces charmes divins? Alors les orateurs sacrés pouvaient, du haut de la chaire chrétienne, faire entendre de triomphants discours sur l'éminente dignité des pauvres; alors la foule des déshérités de ce monde, en voyant tant de nobles cœurs dédaigner les faveurs de la fortune et rechercher avec passion la souffrance, se consolait facilement des rigueurs du sort et acceptaient sans murmure la condition humble mais honorée que la Providence leur avait faite. On ne pourra jamais assez déplorer le coupable aveuglement des hommes qui ont renversé ces saintes institutions de l'Eglise. Elles semblaient n'avoir été créées que pour préparer les âmes au bonheur d'une autre vie; elles étaient en réalité le plus ferme soutien de l'ordre social dans la vie présente.

Laissez-nous, N. T. C. F., vous confier, en finissant, les tristesses intimes de notre âme. Pasteur de ce grand diocèse, résidant au milieu de cette immense capitale, pourrions-nous ne pas aimer les pauvres, qui forment, hélas! la portion la plus considérable de notre troupeau? Dieu nous est témoin que nous souffrons cruellement de leurs souffrances, et que, lorsque nous mangeons notre pain quotidien, nous le trouvons amer; en pensant qu'il y a dans notre famille spirituelle des pauvres qui manquent des choses les plus nécessaires. Nous dilaptons notre cœur, et nous voudrions multiplier nos ressources pour soulager toutes leurs misères. Dans notre impuissance, nous plaidons sans cesse leur cause et nous tendons la main en leur faveur. Mais notre plus vive peine est de penser qu'un grand nombre parmi eux ne sont plus les pauvres de Jésus-Christ. Ce n'est pas Jésus-Christ qui les rejette, il les appelle au contraire et les attend; ce sont eux qui ont rejeté Jésus-Christ et ses consolantes doctrines.

Ils ont prêté l'oreille à d'orgueilleux sophistes, avides de popularité; ils ont livré leur confiance à de faux et ambitieux amis; il ont cru à des promesses mensongères, qui leur montraient, dans un mirage trompeur, une félicité impossible. Ils ont accusé de leurs maux les hommes, les institutions, les lois et jusqu'à l'Eglise elle-même, qui n'a jamais touché à leurs plaies que pour les panser et les guérir. Le bien-être de leurs frères a été regardé par eux comme la cause de leur misère et un attentat contre leurs droits. Ils n'ont pas compris que la ruine de quelques riches n'enrichirait pas des milliers de pauvres, mais n'aurait d'autre résultat que de supprimer le travail qui les fait vivre. Si on ne les eût arrêtés dans l'œuvre de destruction, ils eussent anéanti ce fonds commun, ce capital social où tous puisent la vie, semblables à ces enfants des forêts qui coupent l'arbre par le pied, pour manger sans peine le fruit qu'il porte sur ses hautes branches, et qui, repassant à la prochaine saison, au lieu de fruits nouveaux, ne retrouvent plus qu'un tronc mort et desséché. Et parce que les pauvres ont subi le joug de ces fausses doctrines, la haine a pris dans leur cœur la place de l'amour, leurs efforts impuissants se sont perdus dans un sombre désespoir, et leurs âmes ulcérées n'ont plus gardé que des désirs de vengeance.

Frères et bien-aimés, revenez à la foi de vos jeunes années; vous y retrouverez, avec l'espérance, l'apaisement de ces ardentes passions, qui sont un tourment cent fois plus cruel que l'indigence. L'Eglise vous apprendra, non cette résignation stupide qui prosterne l'homme devant le destin, mais la soumission filiale qui le relève en présence de son Dieu et de son Père. En vous inspirant les vertus chrétiennes, elle vous ouvrira la voie de l'estime publique, d'un tra-

vail heureux, d'une honnête prospérité, en même temps qu'elle vous conviera à de plus nobles combats et à de plus fructueuses conquêtes. Alors seulement, en pensant aux maux dont vous souffrez, nous éprouverons quelque soulagement à notre douleur; parce que nous saurons que vous êtes rentrés dans le chemin de la vérité et de la raison, et que chaque jour de tribulation supportée avec courage vous rapproche du terme désiré de vos destinées éternelles.

Notre présente lettre pastorale sera lue dans toutes les églises et chapelles de notre diocèse le dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Paris, le vendredi saint, 11 avril 1873.

† J. HIPPOLYTE, archevêque de Paris.

ÉTRANGER

BELGIQUE

Dans sa séance du 3 mai, la Chambre des représentants est revenue sur le projet de réorganisation militaire, qui avait amené récemment la retraite du général Guillaume du ministère de la guerre.

M. Malou ministre des finances, a déclaré que le cabinet s'était toujours opposé à l'introduction du service militaire obligatoire et personnel; qu'il désira maintenir le remplacement, et qu'il espérait y arriver en corrigeant les abus auxquels ils avaient pu donner lieu.

Le nouveau titulaire du portefeuille de la guerre, M. le général Thiebauld, marche dans un accord complet avec ses collègues du cabinet; ses propositions seront loyalement défendues par tous les ministres et « si la Chambre, a dit Malou en terminant, n'approuvait pas les projets que le gouvernement avait indispensables à la bonne organisation de l'armée, le ministère n'hésiterait pas à laisser à d'autres la charge et la responsabilité du pouvoir ».

Il y a tout lieu d'espérer que la courageuse menace du ministre ne sera pas exécutée: la Chambre acceptera sans doute le programme du général Thiebauld à une imposante majorité.

ROUBAIX -- TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE

Le Conseil municipal de Tourcoing, se réunira ce soir en séance ordinaire.

Aujourd'hui la succursale de la Banque de France doit expédier de Lille, pour compte du gouvernement français, une somme de cinq millions en numéraire qui est destinée à la Prusse. Par rail envoi sera fait demain, après demain et vendredi; en tout vingt millions. Le transfert a lieu par Mouscron.

Nous avons annoncé le concours monstre de pigeons voyageurs qui doit avoir lieu le 8 juin prochain à Bruxelles. Les pigeons qui doivent prendre part à ce concours sont ceux des pigeonniers de Bruxelles et de la banlieue. Mais le goût des concours de pigeons s'est singulièrement développé dans nos villes du Nord depuis quelques années et les sociétés colombophiles s'y comptent aujourd'hui par centaines.

On se souvient encore des services que nous ont rendus, pendant le siège, ces précieux messagers, qui, pour la plupart, appartenant aux villes de Roubaix et de Tourcoing. Aussi, une pétition, couverte de signatures des membres des sociétés colombophiles du Nord, a-t-elle été adressée au directeur du Jardin d'acclimatation de Paris, se plaignant amèrement de cette préférence donnée à l'étranger, et le suppliant d'organiser pour les sociétés colombophiles du Nord un nouveau lâcher. Dans le but d'améliorer les races de pigeons de course français, M. Geoffroy St-Hilaire vient de fonder, en faveur des sociétés françaises, un concours, qui aura lieu également le 8 juin prochain. Plus de dix mille pigeons voyageurs doivent prendre leur volée, à midi, du bois de Boulogne.

Un concours d'orphéons, d'harmonies et de fanfares auquel doivent prendre part les premières sociétés du Nord de la France est organisé par la ville du Havre. On nous signale notamment la Cercle des Orphéonistes tillois qui rencontrera des adversaires dignes de lui. La Société royale de Gand et les Orphéonistes d'Arras se sont déjà fait inscrire au nombre des concurrents.

On sait que depuis la révolution du 4 septembre les administrateurs départementaux, préfets, sous-préfets et maires, ne portaient plus d'uniformes. Une circulaire ministérielle recommande à ces fonctionnaires de porter dorénavant le costume de leur grade dans toutes les circonstances officielles.

La société des architectes du département du Nord, la commission historique et la société des sciences de Lille ont pris en main la défense de la porte de Paris. Leurs efforts sont bien près d'aboutir maintenant: ce monument, objet de tant de controverses passionnées, dans ces derniers temps, va incontestamment être classé parmi les monuments historiques de France. (Echo).

L'avant-dernière nuit, le sieur X..., restaurateur dans la rue de la Clef, à Lille, a disparu furieusement avec toute sa famille. L'état de ses affaires explique simplement les causes de ce départ subit. Il laisse des dettes fort considéra-

bles pour l'importance de son établissement et un très-grand nombre de petits commerçants sont victimes de sa mauvaise foi.

Nous recevons d'un de nos abonnés de Tourcoing, la communication suivante:

On raconte en ville, et très-sérieusement, qu'un M.***, jaloux des succès de ses frères et amis dissolutionnistes de Roubaix, vient de faire une adresse au citoyen Barodet. Ce M.***, pas du peuple, s'il vous plaît, grand négociant, grand richard, jadis bonapartiste enragé, puis aujourd'hui républicain, trouve M. Thiers beaucoup trop pâle. Il lui fait un maître d'école armé de sa férule pour diriger la France. M.*** a donc fait une lettre de félicitation au citoyen Barodet et a fait signer ses ouvriers.

« Tout obéissant, se disant qu'après tout cela n'engageait à rien, sauf l'un d'eux cependant qui refusa. »

« Ah non! M.***, répondit-il, cela est trop fort, je ne veux pas signer pour un rouge. »

« Alors, lui dit le patron, vous n'avez qu'une chose à faire, c'est de prendre la porte. »

« Et cet ordre fut exécuté. »

« O liberté, que tu es un grand mot! et rien que cela. (Vraie France) »

Les journaux de Paris donnent souvent des détails curieux sur les petits métiers qu'inventent pour se procurer une foule d'individus qui n'ont pas d'autres moyens d'existence. Nous avons découvert ces jours derniers une industrie nouvelle qui mérite bien aussi d'être signalée, mais n'aura pas, nous le croyons, beaucoup d'imitateurs.

A défaut de fleuve et de canaux, on trouve à Tourcoing plusieurs petits cours d'eau qu'on désigne dans le pays sous le nom de riez. On avait remarqué depuis quelque temps un veillard qui descendait tous les jours dans un de ces cours d'eau, à la sortie d'un passage voûté qui traverse la nouvelle rue de thuiaines, et qui paraissait s'amuser à planter de petits bâtons ça et là dans la vase qui forme le fond du riez. En l'observant de plus près, on s'aperçut qu'il retirait des filaments de laine accrochés à ces bâtons, qu'il en formait de petits paquets et les réunissait en boîtes pour les emporter chez lui.

On eut bientôt l'explication de ce manège. Le veillard intelligent, sachant que le ruisseau en question recevait les eaux de la vage de laine de plusieurs grandes usines, bavait les fils de pied et les rhumatismes, recueillant ainsi, sans faire de tort à personne, les déchets provenant des fonds de cuve et gagnait en les vendant de bonnes journées. (Indicateur).

Le Journal officiel publie aujourd'hui un décret déclarant d'utilité publique l'établissement d'un chemin de fer d'Épéhy à Cambrai (Nord).

Des procès-verbaux ont été dressés à la charge des nommés Célestin Vandegnocht, ouvrier tisserand domicilié à Marc-en-Barœul, prévenu de bria de clôture, et Grégoire Cerdogne pour ivresse manifeste.

Deux contrebandiers conduisant une trentaine de chiens chargés de fraude, ont été arrêtés à la frontière et conduits à Lille.

Avant-hier, après-midi, la police d'Arras a arrêté, rue Saint-Aubert, un nommé J.-B. Voreaux de Tourcoing, ancien repris de justice, sous l'inculpation de mendicité et de vagabondage.

Voreaux croit se rappeler qu'il a subi environ vingt condamnations.

Le Mémorial de Lille nous donne les détails suivants sur le tragique événement dont nous avons parlé hier et qui a eu pour théâtre le quartier de la rue St-Augustin section de Wazemmes:

« Dans la soirée de dimanche, à sept heures, un homme et une femme, paraissant âgés l'un et l'autre de 23 à 25 ans, entraient dans une maison garnie de cette rue portant le n° 11, occupée par les époux Joyon, et y demandaient une chambre. »

« Vers neuf heures et demie, deux sœurs détonations, séparées par un intervalle de quelques secondes, attirèrent l'attention de la femme Joyon et elle courut en avertir son mari qui se trouvait dans le voisinage. »

« Quand ce dernier pénétra dans la chambre occupée par les jeunes gens, un affreux spectacle frappa ses regards. »

« La femme, assise sur un canapé, la tête légèrement renversée et la figure presque souriante, était morte. Une balle de pistolet lui avait traversé le crâne. Elle était entrée un peu au-dessus de l'oreille gauche dont le bord était broyé, et elle était venue sortir au-dessus de l'oreille droite en y laissant une horrible blessure par où une partie de la cervelle avait jailli au dehors. »

« Le jeune homme était tombé les pieds tournés vers le lit qui, du reste, n'avait pas été défait, et la tête vers le canapé, où se trouvait la morte. Tous deux baignaient dans une mare de sang. La mort avait été instantanée. »

« M. le commissaire de police Richard se transporta immédiatement sur les

celet, comme s'il pouvait acheter des bagues ou des bracelets, sans avoir de l'argent. Je me moque bien que mon dé soit commun, je l'aime tout de même, parce qu'il me l'a donné. Et je travaillerais souvent à l'aiguille, ne fût-ce que pour m'en servir; seulement, je n'ai pas l'habitude de coudre avec un dé, il me semble toujours qu'on travaille mieux sans en avoir, quoiqu'il aiguisse fasse des trous au bout du doigt. Et puis, voici mes tablettes! Personne ne peut dire que tablettes en ivoire sont communes.

La suite au prochain numéro.

FABRIQUE DE REGISTRES, lithographie-papeterie Alfred Reboux, rue Nain, 1, Roubaix. Factures, têtes de lettres, mémoires, etc., fournitures de bureaux.

DENTS ET DENTIFIERS

PERFECTIONNÉS

facilitant la prononciation et la mastication ne nécessitant aucune extraction de racine et se posant sans aucune douleur.

Succès garantis.

DENTS et DENTIFIERS, système américain. SANS RESSORTS

Spécialité pour la conservation des dents malades par la mastication.

HALLER-ADLER

DENTISTE

66, rue d'Angleterre, à LILLE